



POUVOIR D'ACHAT

SIGNEZ ET PARTAGEZ NOTRE PÉTITION !

NOVEMBRE 2019

Alors que les discussions sur le projet de loi de finances se tiendront tout l'automne, le Sgen-CFDT Paris demande qu'une réindexation de cette indemnité soit enfin décrétée pour 2020.

POUR L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE DES FONCTIONNAIRES D'ILE-DE-FRANCE

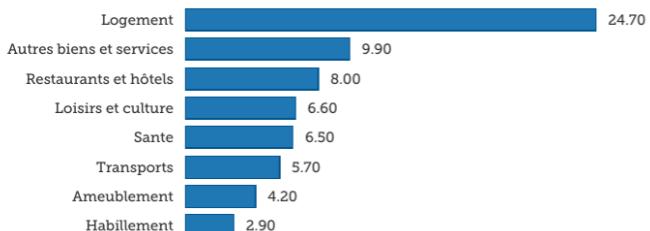
Très ancienne (créée en 1919), l'indemnité de résidence est destinée à corriger les inégalités de ressources, en tenant compte du coût de la vie.

Pour les agents publics affectés en Ile-de-France, le taux s'élève depuis des décennies à 3% du traitement brut.

Or, les prix pratiqués en région parisienne sont supérieurs de 9% à ceux affichés en province, soit le triple du niveau de compensation actuellement appliqué...!

Écart de prix région parisienne/province (%)

Lecture: en région parisienne, les prix du regroupement "logement" sont supérieurs de 24,7% à ceux de la province



Soutenez notre revendication en signant et en partageant la pétition en ligne :
cutt.ly/petition-IR

L'indemnité de résidence est attribuée en fonction du lieu d'affectation du fonctionnaire. Les agents titulaires et contractuels ont droit au versement de cette indemnité. L'indemnité peut se cumuler avec l'attribution d'un logement de fonction. Elle est individuelle, deux agents mariés ou pacsés peuvent chacun la percevoir.



Sgen-CFDT Paris

7/9 rue Euryale Dehaynin – 75019 PARIS

paris@sgen.cfdt.fr / 01.42.03.88.86 (permanences téléphoniques de 14h30 à 17h30)